

# LE DELEGUE DE CLUB OU LA DELEGUEE DE CLUB



Le délégué de club ou la déléguée de club est une fonction obligatoire inscrite sur la feuille de match. Elle doit être assurée par un licencié majeur du club recevant lors des matchs de championnat 5x5 (départemental, régional et national). Le délégué doit être présent au moins 1 heure avant l'heure officielle du match.

## COMMENT ?

### Avant le match

- 1 Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels et les équipes
- 2 Contrôler les normes de sécurité.
- 3 S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant.
- 4 Être à disposition des arbitres et des OTM.

### Pendant le match

- 1 Rester à la table de marque à disposition des OTM et arbitres.
- 2 Rester attentif aux comportements du public et intervenir si nécessaire ou faire appel au référent fair-play.
- 3 Prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de la rencontre (problème technique, comportement du public, etc.)

### Après le match

- 1 Assurer la sécurité des arbitres, OTM, joueurs entraîneurs jusqu'à leur départ.
- 2 Rédiger un rapport auprès de l'organisateur de la rencontre et de la ligue en cas d'incident.

### LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Être licencié au club recevant et majeur.
- Veiller au bon déroulement global de la rencontre.
- Intervenir et apporter son aide en cas d'incident.
- Le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

### LES QUALITES RECOMMANDEES



Capacité à prendre des initiatives.



Disposer d'une expérience basket pour comprendre les enjeux de la fonction



Être à l'écoute des acteurs du match et se montrer bienveillant